Image not found or type unknown

decision de montant forfaitaire pour honoraire syndic

Par **pm550104**, le **02/04/2012** à **15:58**

Bonjour,
je suis proprietaire d une place de parking en sous sol d un immeuble. Jusqu a present je payais 2/2000 des charges communes generales et 2/1000 des charges batiments soit un peu moins de 50 euros/an. Lors du conseil il a ete vote que les honoraires du syndic seraient a present reparties par lots de ce fait une ligne 'Charges honoraires' pour 138 euros/an s est rajoutee. Mes charges on presque quadruple! ais je un recours? vis a vis de qui? que puis je faire pour reconsiderer/recalculer la reaprtition de cette decision.
Merci

Par **pieton78**, le **07/04/2012** à **16:22**

Votre garage constitue un lot de copropriété, les honoraires du syndic sont établis par lot qu'il soit petit (studio ou grand 5 pièces) il est normal que vous payez les honoraires y relatif à votre lot. La gestion d'un petit lot ne diffère pas beaucoup de celle d'un lot important.

Soyez content vous avez bénéficié d'une anomalie assez répendue mais qui tend à prendre fin.

Par **cosant**, le **29/04/2012** à **10:20**

Bonjour,
vous dites lors du Conseil ? est-ce lors de la dernière assemblée générale ? Qu'avez vous voté?

Pour moi les charges communes générales tels les honoraires de gestion du syndic sont réparties aux tantièmes de chaque lot.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés